

Compte rendu de la séance du conseil municipal de Corravillers du jeudi 2 juillet 2015.

A 20 h30, 8 conseillers se sont retrouvés autour de Catherine LALLEMENT, maire pour délibérer sur

L'ordre du jour

La première délibération concerne la fixation des loyers pour les logements du presbytère. Après discussions, le conseil a fixé à l'unanimité les loyers du F 3 à 350 euros mensuel et le loyer du F5 à 450 euros mensuel. Une participation de 20 euros sera demandée pour les charges communes. Ces tarifs s'appliqueront au 1^{er} août 2015.

Le conseil a ensuite délibéré sur l'attitude à avoir concernant l'assiette des coupes 2015. Après avoir débattu, le conseil municipal, compte tenu des ventes de chablis de l'hiver, a décidé de reporter la vente de 2 coupes.

Malgré la canicule, le conseil a pris la décision d'acheter une nouvelle lame de déneigement. Cet outil plus souple qu'une étrave permettra d'être plus efficace. Le coût de cet investissement est de 9 650 euros HT.

Pour le recensement 2016, la commune a nommé Yves VUILLEMARD comme coordonnateur

Dans le cadre de la dématérialisation des pièces justificatives et de la signature électronique, le conseil accepte cette nouvelle procédure en lien avec les services comptables.

La dernière délibération prise par le conseil fut la décision de racheter 6 nouveaux caveaux à installer au nouveau cimetière. Ceux-ci seront rétrocédés au prix d'achat.

Après toutes ces délibérations adoptées à l'unanimité, un compte rendu du dernier conseil communautaire fut présenté. La probable modification de la façon de ramasser les OM suscite beaucoup de questions. Nous nous dirigeons pour le 1^{er} janvier 2016 vers un ramassage sélectif et/ou incitatif. La fixation du loyer des bâtiments de Raddon, le fonctionnement du marché de producteurs, l'abandon du projet d'achat d'un étang, des questions administratives et le plan climat furent abordés à ce conseil communautaire.

Le dernier point abordé concerne l'école. Les effectifs prévus pour la rentrée sont supérieurs à l'année précédente et une nouvelle institutrice prendra son poste à la rentrée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil est levée à 22h30.